

Histoire,
Géographie,
Patrimoines



▪ **Journée Portes Ouvertes (JPO)**
Fin janvier-début février
sur tous les sites
de l'Université d'Artois

▪ **Journées d'Immersion des lycéens**
Vacances d'hiver

LES DÉBOUCHÉS

Les débouchés en termes d'insertion professionnelle, après avoir suivi un cycle de Master dans la majorité des projets professionnels se font principalement dans les domaines suivants :

- La recherche (*organisme public d'études et de recherche, laboratoire universitaire*)
- L'enseignement (*professorat des écoles, professorat des collèges et lycées*)
- Les services liés à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au développement territorial et à l'environnement (*administration, collectivité territoriale, grande entreprise, organisme professionnel, consultant prestataire de services, cabinet d'études et de conseils, etc.*)

LICENCE

Géographie et Aménagement

CODE RNCP : 24433



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette licence permet aux bacheliers d'entrer dans une formation supérieure en géographie offrant une spécialisation progressive en aménagement du territoire. Elle est une alternative sérieuse aux classes préparatoires en permettant aux étudiants d'accéder à une culture géographique spécifique en phase avec les évolutions scientifiques et sociétales actuelles, sans oublier un approfondissement de l'histoire sur quatre semestres.

La licence de géographie et aménagement de l'université d'Artois permet de s'orienter progressivement vers les métiers du développement territorial, de l'aménagement et de l'environnement. La formation permet aussi de se préparer efficacement aux métiers de l'enseignement, tant pour la préparation du concours dédié à l'enseignement primaire que la préparation du concours de l'enseignement du secondaire.

LES ATOUTS DE LA FORMATION

Cette formation en trois ans permet d'acquérir :

- une culture disciplinaire en géographie, mais aussi dans des matières connexes comme l'histoire
 - des savoirs disciplinaires spécialisés concernant autant l'aménagement du territoire à l'échelle nationale et européenne qu'au développement local la gestion et la transformation des espaces urbains et ruraux, les questions de structuration de l'espace, notamment politique, les enjeux environnementaux contemporains, la construction des territoires à risques, les formes de mobilité, etc.
 - des méthodes de travail qualitatives (expressions, communication, enquêtes, recherche bibliographique, etc.), quantitatives (statistiques, etc.) et graphiques (cartographie, système d'information géographique)
 - d'une langue étrangère, compétence devenue indispensable pour l'insertion professionnelle
- de valoriser :
- un savoir-être, alternant travail individuel et collectif, en salle et sur le terrain. Chaque année, un stage de terrain est organisé pour chaque niveau de formation.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Université d'Artois
9 rue du Temple - BP 10665
62030 ARRAS CEDEX
Tél. : +33 (0)3 21 60 37 00

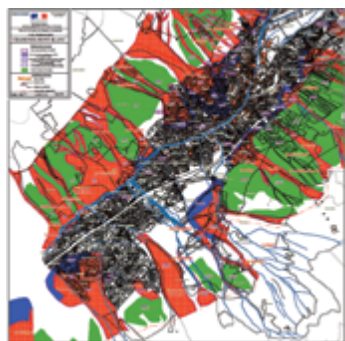


LES COMPÉTENCES ACQUISES

- Compréhension des grands enjeux sociétaux et environnementaux de la planète, ses modes d'occupation sur les plans économiques, culturels et sociaux, compréhension multiscalaire de l'interaction environnement-société
- Maîtrise des outils cartographiques (dont SIG) et statistiques
- Acquisition d'une culture disciplinaire et générale théorique et appliquée (dont stages de terrain et méthodologie)
- Travail en équipe
- Capacité d'adaptation

CONDITIONS D'ACCÈS

Accessible aux titulaires d'un baccalauréat, Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ou équivalent.



LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Un parcours unique est proposé : il suit le schéma classique d'une Licence. La première année généraliste met l'accent sur l'acquisition des concepts géographiques de référence, sur des aspects de méthodologie et d'enseignement d'ouverture (disciplinaire et non disciplinaire). La seconde année permet de consolider les méthodologies et les outils du géographe (cartographie numérique, statistiques spatialisées, Système d'information géographique) acquis en première année et permet une analyse plus complexe de l'étude des traductions spatiales, des transformations des sociétés et des territoires aux échelles locale, régionale, nationale et internationale. La troisième année intègre un parcours «aménagement», un approfondissement des thématiques et du maniement des outils et offre une ouverture pluridisciplinaire (droit de l'environnement, aménagement, outils de planification).

La réalisation d'un stage en milieu professionnel de 4 à 5 semaines au sixième semestre, ainsi que les témoignages de professionnels issus de bureaux d'études, de collectivités territoriales sont le moyen pour les étudiants d'acquérir des compétences préprofessionnelles. De même, l'initiation à la recherche en géographie passe par l'apprentissage d'approches du terrain (3 jours en L1, une semaine en L2 et en L3). Ces stages de terrain encadrés par plusieurs enseignants donnent lieu à un travail en amont (recueil de données et d'informations) et en aval (restitution sous la forme d'un mémoire collectif) en complément de celui assuré sur place (recherche de marqueurs spatiaux, etc.).

LES POURSUITES D'ÉTUDES

La Licence doit être appréhendée comme une étape. Il est conseillé de poursuivre par un Master, ou éventuellement une Licence professionnelle, pour donner les meilleures chances d'accéder à l'emploi. Plusieurs possibilités s'offriront :

- **Master DTAE « Développement des Territoires, Aménagement et Environnement »** liant approches géographiques et économiques des territoires
- **Master MEEF « Métiers de l'Enseignements et de la Formation »** pour ceux qui se destinent au professorat des écoles ou à devenir professeur d'Histoire et Géographie dans le secondaire.

Des Masters en géographie proposée dans d'autres universités peuvent également être envisagés dans le cadre d'une poursuite d'études.



CONTACT

UFR Histoire, Géographie, Patrimoines
Secrétariat Licence
histoire-geographie@univ-artois.fr



Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés